

Déclaration lue par Bruno Sarrodet, vice-président de la FNO chargé de l'exercice salarié, lors de la séance du Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP) du 25 juin 2015

Le 28 avril, l'intersyndicale des orthophonistes a été reçue par Mme Marisol Touraine dans le cadre du reclassement des professionnels de la fonction publique, après la reconnaissance par le gouvernement du grade master, bac+5, en 2013.

A l'issue de cette réunion, le cabinet avait promis l'organisation d'un groupe de travail « avant fin mai ».

Le 12 juin dernier, alors que nous n'avions aucune nouvelle de ce groupe de travail, le ministère de la santé a présenté devant le Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière, un projet de décret de reclassement des ergothérapeutes et des orthophonistes. Ce même décret avait déjà été refusé unanimement en 2014, par deux fois.

Ce projet proposait un reclassement des orthophonistes sur des grilles salariales correspondant à un diplôme de bac+3, alors que nous effectuons des études universitaires en 4 ans depuis 1986, et en 5 ans depuis 2013.

Le ministère insistait donc, sans aucune concertation, pour *déclasser* le diplôme qu'il a lui-même reconnu deux ans plus tôt !

L'ensemble de la profession a réagi immédiatement par un préavis de grève des enseignements théoriques et cliniques, réunissant ainsi les orthophonistes salariés et libéraux, les enseignants, les chercheurs et les maîtres de stage et de mémoire.

Quatre jours avant le déclenchement de cette grève, grâce à la mobilisation de tous les orthophonistes avec leurs organisations, le ministère de la santé a retiré son projet de décret, et une réunion est prévue le 1^{er} juillet.

La Fédération Nationale des Orthophonistes ne cesse de déplorer qu'il faille *encore* aller jusqu'à un pénible conflit, tant pour les professionnels que pour les étudiants, afin d'obtenir ce qui avait pourtant été promis.

Le 1^{er} juillet, des négociations seront donc ouvertes avec les représentants de la profession afin que les orthophonistes de la Fonction publique hospitalière bénéficient d'une revalorisation salariale conforme à leur niveau de qualification.

Nous n'accepterons pas de mesures au rabais consistant en des primes en fonction du lieu d'exercice ou du type de pathologie. Il n'y a qu'*un* diplôme d'orthophoniste, et les soins nécessaires doivent être apportés de manière égale à *tous* les patients dans *tous* les territoires.

La seule réponse juste et efficace pour mettre fin à la pénurie de soins déjà à l'œuvre, ce sont des grilles correspondant à nos compétences, nos responsabilités et notre diplôme !